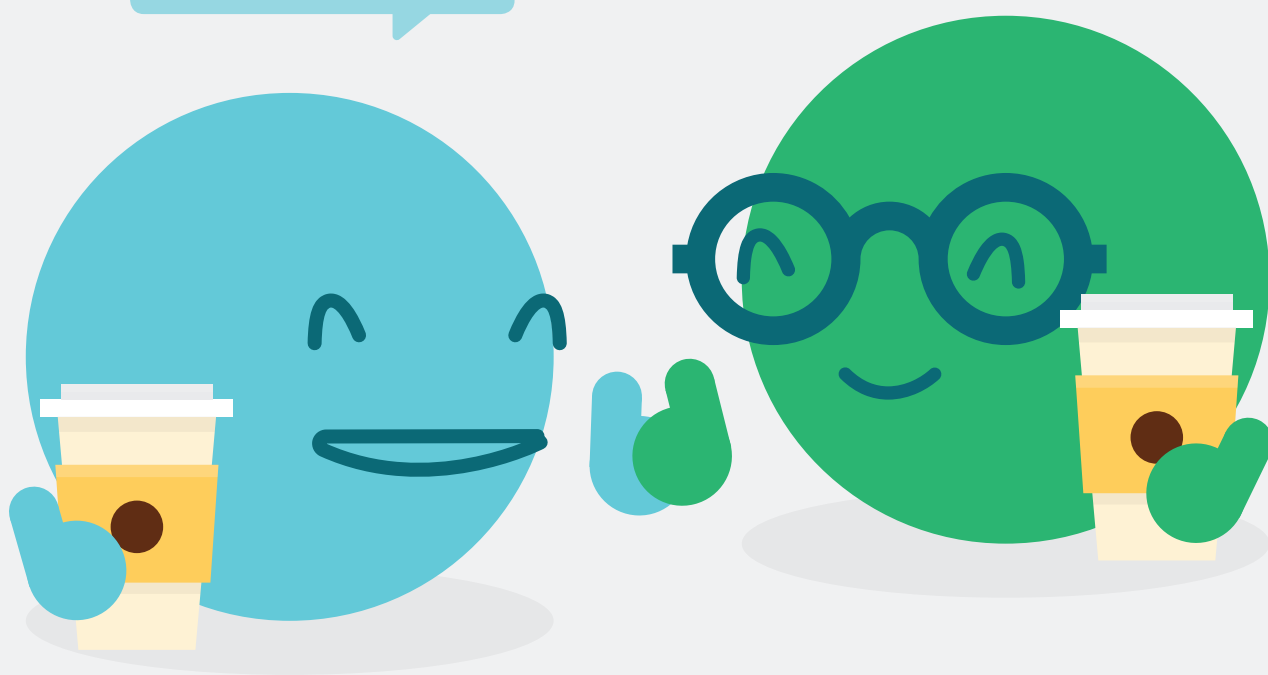




Code de conduite pour les Partenaires Externes de Grünenthal

Donc, je comprends
que nous devrions
agir légalement et
respectueusement ?

Oui, AI, et nos
Partenaires Externes
devraient en faire de
même.



**Maximiser l'Activité.
Minimiser les risques.**



Présentation du Code de conduite pour les Partenaires Externes de Grünenthal

Grünenthal s'est engagé à mener ses activités au niveau mondial en conformité avec toutes les lois et réglementations en vigueur, en respectant les standards éthiques les plus stricts et en traitant les autres avec respect et intégrité.

Nos Partenaires Externes sont censés agir de la même manière. Ce Code de conduite (le « Code ») ne constitue pas une liste exhaustive des cadres juridiques applicables auxquels doivent se conformer nos Partenaires Externes, mais vise à mettre l'accent sur les sujets les plus importants pour le Groupe Grünenthal.



Attentes

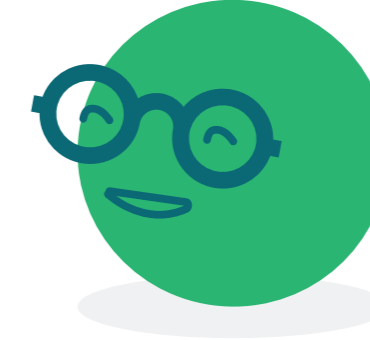
Grünenthal demande fermement de tous ses fournisseurs, distributeurs, revendeurs, agents commerciaux, consultants et autres Partenaires Externes (individuellement, « Partenaire Externe » et, collectivement, « Partenaires Externes ») du monde entier de lire attentivement ce Code et de s'y conformer. Grünenthal prendra des mesures appropriées dès qu'il aura pris connaissance de toute infraction présumée ou réelle. Tous les Partenaires Externes doivent veiller à ce que, contractuellement et dans les faits, leurs propres fournisseurs et sous-traitants soient liés par et respectent les mêmes obligations prévues dans le présent Code.

Les Partenaires Externes sont tenus et encouragés à contacter la direction Compliance de Grünenthal pour toute question ou tout problème lié au présent Code. La communication peut également être réalisée de manière anonyme par e-mail :

compliance.fr@grunenthal.com

ou notre Ethics Helpline (ligne d'assistance) :

ethicshelpline.grunenthal.com



Intégrité

Nous attendons de tous les Partenaires Externes qu'ils agissent avec intégrité et se conforment à toutes les lois et réglementations en vigueur lorsqu'ils traitent avec Grünenthal et pour le compte de Grünenthal. Les Partenaires Externes doivent respecter les lois et le cadre réglementaire en vigueur, et obtenir et conserver les documents nécessaires tels que les autorisations, les certificats et les approbations des autorités locales.

Tous les employés d'un Partenaire Externe doivent être encouragés à signaler leurs préoccupations ou les activités illégales sur le lieu de travail, et ces rapports ne doivent comporter aucune menace de représailles, d'intimidation ou de harcèlement de la part du Partenaire Externe. Les Partenaires Externes doivent enquêter et prendre des mesures correctives en cas de besoin.

Santé et sécurité

Grünenthal a une approche systématique en matière de santé et de sécurité. Grünenthal attend de tous ses Partenaires Externes qu'ils s'assurent également de la conformité aux standards les plus récents en mettant en place un système de gestion interne sécurisé pour protéger la vie et la santé de ses employés et de l'environnement.

Respect et équité

Grünenthal attend de tous ses Partenaires Externes qu'ils traitent ses employés et toutes les personnes agissant en son nom conformément aux standards éthiques les plus stricts. Toutes les conventions nationales et internationales et les lois dans le domaine des droits fondamentaux doivent être respectées.

Les Partenaires Externes doivent fournir un lieu de travail exempt de harcèlement et de discrimination pour des raisons telles que le sexe, la race, la nationalité, l'âge, la religion, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'apparence physique, l'origine sociale, le handicap, l'appartenance à un syndicat, la situation de famille ou les opinions politiques.

Ils déclarent ne pas employer de personnes mineures conformément aux réglementations locales et internationales et aux traités internationaux en matière de travail des enfants.

Code de conduite pour les Partenaires Externes de Grünenthal

Protection des actifs et confidentialité

Tous les Partenaires Externes et tous les sous-traitants et/ou toutes les personnes agissant en leur nom doivent respecter les actifs, les informations commerciales et les droits de propriété intellectuelle de Grünenthal. Ils doivent traiter toutes les informations reçues au cours de la relation commerciale comme strictement confidentielles, dans la mesure où elles ne sont pas déjà connues du public ou légalement accessibles à des tiers. En outre, il est attendu des Partenaires Externes qu'ils protègent les informations confidentielles contre tout accès et utilisation non autorisés, et qu'ils les détruisent ou les restituent à Grünenthal dès lors que ces relations ne sont plus nécessaires.

Anti-corruption et conformité

Toutes les formes de corruption sont strictement interdites. C'est-à-dire l'offre directe ou indirecte, l'octroi ou l'acceptation d'avantages illégitimes pour générer, maintenir ou accélérer des transactions, y compris des paiements de facilitation. Tous les Partenaires Externes doivent veiller à ce qu'aucun avantage ne soit consenti au cours de leurs relations commerciales. Les Partenaires Externes ne peuvent fournir qu'une rémunération, des cadeaux, des invitations, de l'hospitalité, du sponsoring et des dons licites, adéquats, documentés et transparents. Des diligences spécifiques et des contrôles internes plus stricts doivent être mis en place lors des échanges avec les agents publics.

Grünenthal attend de ses Partenaires Externes qu'ils mettent en place des mesures internes adéquates pour la prévention des infractions commerciales et des infractions administratives, en fonction de l'exposition au risque, de la taille et des ressources financières du Partenaire Externe.

Les conflits d'intérêts

Tous les Partenaires Externes, et tous les sous-traitants et/ou toutes les personnes agissant en leur nom et/ou pour leur compte doivent éviter les conflits d'intérêts concernant :

- leurs activités personnelles.
- les entités dans lesquelles eux-mêmes, leurs proches ou leurs associés ont un intérêt financier ou commercial.
- leurs activités commerciales avec d'autres parties et leur part dans la relation d'affaires avec Grünenthal.

Les conflits d'intérêts existants doivent être immédiatement reportés à Grünenthal.

Concurrence

Tous les Partenaires Externes et tous les sous-traitants et/ou toutes les personnes agissant en leur nom et/ou pour leur compte doivent respecter les lois en vigueur en matière de lois antitrust et de concurrence afin de garantir une concurrence loyale. Aucun Partenaire Externe ne peut, directement ou indirectement, conclure des contrats illicites avec ses concurrents, et aucun Partenaire Externe ne peut échanger d'informations sensibles, par exemple concernant les marchés, les clients, les stratégies, les prix et autres. Tous les Partenaires Externes et toutes les personnes agissant en leur nom et/ou pour leur compte ne peuvent participer aux appels d'offres et aux procédures d'appel d'offres du secteur privé que s'ils respectent scrupuleusement les lois et réglementations en vigueur de l'organisme adjudicateur.

Livres, registres et déclarations fiscales exacts

Les Partenaires Externes doivent tenir des livres et des registres précis, ainsi que déclarer avec honnêteté tous les sujets relatifs à la fiscalité. Ce sont des éléments indispensables à la gestion licite et transparente d'une entreprise de façon durable. Grünenthal attend de tous ses Partenaires Externes qu'ils soient des acteurs fiables du marché et qu'ils agissent avec la plus grande diligence à cet égard.

Droits de douane et d'exportation - contrôles/sanctions

Tous les Partenaires Externes doivent veiller à ce que leurs affaires douanières soient traitées par un personnel compétent et doivent veiller à se conformer à tous les droits de douane applicables. Les Partenaires Externes doivent surveiller en permanence les évolutions les plus récentes pour s'assurer que les réglementations en vigueur en matière de contrôle des exportations et de sanctions sont strictement suivies.

Environnement

Les Partenaires Externes doivent se conformer à toutes les réglementations environnementales applicables. Toutes les autorisations environnementales requises, les licences, les enregistrements, les informations et les restrictions doivent être obtenues et maintenues, et leurs exigences opérationnelles et de signalement suivies.

Les Partenaires Externes doivent mettre en place des systèmes garantissant une utilisation responsable et durable des ressources naturelles, ainsi que la manipulation, le déplacement, le stockage, le recyclage, la réutilisation ou la gestion en toute sécurité des déchets, des émissions atmosphériques et des rejets d'eaux usées.

Tous les déchets, les eaux usées ou les émissions pouvant avoir un impact négatif sur la santé humaine ou sur l'environnement doivent être gérés, contrôlés et traités de manière appropriée avant de les rejeter dans l'environnement. Les employés doivent être protégés contre la surexposition aux risques chimiques, biologiques et physiques.

Protection des données

Tous les Partenaires Externes doivent respecter scrupuleusement toutes les lois applicables en matière de protection des données lors de la collecte, du traitement, du stockage ou autre traitement des données personnelles de leurs propres employés, de leurs clients, fournisseurs, Partenaires Externes et autres personnes concernées.

Obligation de signaler

Tous les Partenaires Externes doivent signaler tout soupçon d'une violation substantielle de toute obligation découlant du cadre de ce Code, y compris par rapport à ses propres fournisseurs et sous-traitants à leurs contacts opérationnels Grünenthal ou à la direction Compliance de Grünenthal.

Droits d'audit

Grünenthal a le droit d'auditer les Partenaires Externes et d'avoir accès à tous les documents pertinents concernant les obligations du Partenaire Externe en vertu du présent Code. Grünenthal informera le Partenaire Externe au préalable de la date, de l'heure, du lieu et des modalités de l'audit, en tenant dûment compte de l'intérêt commercial du Partenaire Externe.

Grünenthal se réserve le droit de faire procéder à un tel audit par un tiers indépendant. Le Partenaire Externe supportera les coûts de l'audit si les soupçons d'une violation substantielle de ce code s'avèrent fondés.

Droit de résiliation et dommages-intérêts

En cas de violation substantielle de ce Code par un Partenaire Externe, Grünenthal a le droit de mettre fin à la relation commerciale avec ce Partenaire Externe sans préavis et avec effet immédiat. Grünenthal, à sa seule discrétion, peut : (a) avertir par écrit son Partenaire Externe de son intention d'utiliser ce droit de résiliation dix jours avant l'exercice de son droit de résiliation ; et (b) permettre au Partenaire Externe d'émettre une déclaration écrite sur le sujet en question, ce qui peut être pris en compte par Grünenthal.

Grünenthal est habilité à recouvrer tous les dommages résultant de l'exercice de ce droit de résiliation et de toute violation du présent Code.



Nous déclarons par la présente, au nom du Partenaire Externe, reconnaître toutes les obligations découlant de ou en lien avec le présent Code de conduite et le respecter aussi longtemps que la relation d'affaires durera.

Lieu Date

Signataire habilité et cachet de l'entreprise

Signataire habilité (le cas échéant) et cachet de l'entreprise



Laboratoires Grünenthal, Tour Pacific
11 - 13 Cours Valmy, 92800 Puteaux